

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 6, rue des Rapides le 18 janvier 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome ainsi que messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 164 810.58\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Résultat de l'élection du 17 janvier 2021
10. Déclaration d'intérêt pécuniaires
11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)
12. Résolution annuelle pour l'aide financière aux organismes
13. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$)
14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le volet « Projet structurant »
15. Résolution pour autoriser l'ADL à présenter un projet d'aménagement de sentiers au Fonds touristique de la MRC d'Abitibi
16. Résolution de nomination et rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure)
17. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021
18. Proposition pour l'achat d'un bureau pour le maire (2 180.00 + taxes)
19. Proposition d'appui pour le projet présenté par M. Martin Langlois
20. Demande de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'entraide et le partenariat
21. Changement de fréquence pour le service incendie (846.22\$)
22. Autorisation pour faire un appel d'offres pour le service d'ingénierie et le service d'architecture
23. Résolution pour la programmation révisée de la TECQ
24. Suivi du dossier de la vente pour taxes
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison des nouvelles mesures de confinement et du couvre-feu de 20 h 00 décrétées par l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à madame Danielle Magny, nouvelle conseillère élue au poste numéro 2.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2020;

02-01-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2020;

03-01-2021

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2021

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C2000808 à C2000818 et C2100001 à C2100061. La séquence des chèques en ligne L2000065 à L2000067 et L2100001 à L2100002.**

Total des factures du mois année 2020	65 158.56\$
Total des factures du mois année 2021	17 565.02\$
Total des paiements directs année 2020	4 639.41\$
Total des paiements directs année 2021	23 278.10\$
Total des salaires	54 169.49\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER **164 810.58\$**

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 18 janvier 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire explique qu'aucune rencontre de la MRC Abitibi n'a eu lieu depuis décembre dernier. Seule une rencontre sur la plateforme zoom a eu lieu avec monsieur le préfet et l'ensemble des maires pour discuter des modes de participations relatifs à la tenue des réunions de conseil en contexte de pandémie avec couvre-feu.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe l'assistance que les paniers de Noël ont été distribués en décembre dernier et adresse ses remerciements aux généreux partenaires IGA Demers de Malartic et la mine Agnico-Eagle ainsi qu'aux personnes qui ont participé à la distribution.

9. RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 17 JANVIER 2021;

9. Résultat de l'élection du 17 janvier 2021.

Le président d'élection indique qu'à la fermeture de la période de dépôt de candidature, deux personnes se sont portées candidates. Par la suite, l'une des personnes a retiré sa candidature. Il a alors Informé madame Magny qu'elle était la seule candidate et l'a proclamée élue le 23 décembre 2020. Il précise qu'elle a également prêté serment et lui souhaite la bienvenue.

10. DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES;

10. Déclaration d'intérêt pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose au nom de la nouvelle élue, la déclaration des intérêts pécuniaires et informe les citoyens présents qu'il a reçu cette déclaration de :

Madame Danielle Magny	Conseillère #2
-----------------------	----------------

Il précise que les déclarations de tous les membres du conseil seront transmises au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le portail à l'effet qu'il a reçu tous les documents prescrits par la loi.

11. LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (DGE-1038);

11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038).

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose au conseil les listes de donateurs et rapports de dépenses ou déclarations des candidats de l'élection partielle du 17 janvier 2021. Comme il se doit, le rapport de chacun des deux candidats a été transmis au Directeur général des élections du Québec.

12. RÉOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

05-01-2021

12. Résolution annuelle pour l'aide financière aux organismes.

Madame la conseillère Danielle Magny se retire.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2021;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00\$	
Club Preissac d'Art en Or	2 000.00\$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00\$	
École St-Paul de Preissac	3 000.00\$	
Journal Alliance de Preissac	12 500.00\$	+ 600.00\$/mois (publicité)
Biblio secteur Tancred	2 890.00\$	

13. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ADL (5 000.00\$)

06-01-2021

13. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$).

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 000.00\$ provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local pour l'année 2021 » de la MRC d'Abitibi.

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « PROJET STRUCTURANT »;

07-01-2021

14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le volet « Projet structurant ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À PRÉSENTER UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS AU FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI;

08-01-2021

15. Résolution pour autoriser l'ADL à présenter un projet d'aménagement de sentiers au Fonds touristique de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille sur plusieurs projets, dont l'un serait admissible dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à déposer un projet d'aménagement de sentiers dans le cadre du fonds touristique de la MRC d'Abitibi.

16. RÉSOLUTION DE NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU (20.00\$/HEURE);

09-01-2021

16. Résolution de nomination et rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE l'augmentation de la rémunération de 15,00\$ à 20,00 \$ l'heure a été discutée dans le cadre des prévisions budgétaires 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

- **DE RENOMMER** les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Marilyne Tanguay	
Messieurs	Claude Ménard Rémi Pelletier Bertrand Bolduc	Gilbert Dubuc Robert Brassard Benoit Plourde

- **DE FIXER** la nouvelle rémunération à 20,00\$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

17.ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021;

10-01-2021

17. Adoption du règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marilyne Tanguay, et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021 et portant le numéro 276-2021 est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7809 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 1,9805 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2021;

SECTION IV TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,6400 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2021;

SECTION V COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'une compensation de 436,13 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des

échéances de l'année 2021 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

SECTION VI LOCATIONS

Article 6 : Salle du Centre récréatif Jacques Massé : 300,00 \$
Terrain au camping municipal pour la saison 2020 : 350,00 \$
Rétrocaveuse : 120,00 \$ / heure

SECTION VII DIVERS

Article 7: Vente de matériel : coûtant

SECTION VIII TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);

Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;

Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX MODE DE PAIEMENT

Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :

Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;

Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;

Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 14 décembre 2020

Présentation du projet de règlement : 14 décembre 2020

Adoption : 18 janvier 2021

Publication : 21 janvier 2021

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/
secrétaire-trésorier

18. PROPOSITION POUR L'ACHAT D'UN BUREAU POUR LE MAIRE (2 180.00 + TAXES);

11-01-2021

18. Proposition pour l'achat d'un bureau pour le maire (2 180.00\$ + taxes).

ATTENDU QUE le bureau du maire est présentement constitué de modules non réaménageables;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'améliorer nos conditions d'exercices afin de bien recevoir les gens;

ATTENDU QUE le budget le permet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 2 180,00 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'un bureau.

19. PROPOSITION D'APPUI POUR LE PROJET PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR MARTIN LANGLOIS;

12-01-2021

19. Proposition d'appui pour le projet présenté par monsieur Martin Langlois.

Monsieur le conseiller, Aldée Langlois se retire, déclarant être en conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE monsieur Martin Langlois a présenté son projet de location d'embarcations (pédalos, pontons et kayaks) au conseil et demande son appui qui sera utile à sa recherche de financement;

ATTENDU QUE ce nouveau service favorisera l'accès à nos plans d'eau pour les touristes de même que tous les intéressés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'APPUYER le projet de location d'embarcations présenté par monsieur Martin Langlois.

20. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE POUR L'ENTRAIDE ET LE PARTENARIAT;

13-01-2021

20. Demande de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville pour l'entraide et le partenariat.

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec les représentants de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville visant à établir une entente au niveau des équipements;

ATTENDU QUE le directeur général suggère qu'un projet d'entente soit préparé et présenté ultérieurement au conseil pour approbation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à préparer conjointement avec la municipalité de Ste-Gertrude une entente pour l'entraide et le partenariat.

21. CHANGEMENT DE FRÉQUENCE POUR LE SERVICE INCENDIE (846.22\$);

14-01-2021

21. Changement de fréquence pour le service incendie (846.22\$).

ATTENDU QUE notre chef pompier souhaite procéder à un changement de fréquence radio pour le service incendie;

ATTENDU QUE ce changement permettra d'harmoniser notre fréquence à celle des autres services incendie tel que recommandé par le ministère de la Sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 846,22 \$ pour effectuer ce changement.

22. AUTORISATION POUR FAIRE UN APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE D'INGÉNIERIE ET LE SERVICE D'ARCHITECTURE;

15-01-2021

22. Autorisation pour faire un appel d'offres pour le service d'ingénierie et le service d'architecture.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est à compléter les exigences demandées dans le cadre du programme RECIIM;

ATTENDU QUE nous sommes au stade d'engager une firme d'ingénierie et d'architecture pour réaliser l'appel d'offres pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE les appels d'offres par pondération doivent se faire sur le système électronique (SEAO);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires à l'accomplissement des appels d'offres par pondération sur le système électronique du SEAO.

23. RÉOLUTION POUR LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE LA TECQ;

16-01-2021

23. Résolution pour la programmation révisée de la TECQ.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

24. SUIVI DU DOSSIER DE LA VENTE POUR TAXES;

24. Suivi du dossier de la vente pour taxes.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe le conseil qu'aucune propriété ne sera mise en vente pour taxes. La liste des immeubles présentée en décembre qui accusaient un retard de paiement de taxes de trois (3) ans, a été acquittée à la fin de décembre et début janvier.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com)

- Une citoyenne voulait plus de détails au niveau des « Projets structurants »
- Une citoyenne demande de plus d'informations sur le projet d'aménagement de sentiers
- Est-ce que les projets peuvent nuire au comité d'embellissement au niveau des finances
- Pourquoi refaire le bureau du Maire
- Une question sur les comptes à payer au niveau de la dépenses faites au Dépanneur 4 saisons pour l'inauguration
- Les rapports de dépenses transmis au DGE sont-ils publics
- Sous quel aspect la municipalité appuie le projet de monsieur Martin Langlois
- En quoi consiste l'entraide avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
- Une question sur le projet du nouveau centre communautaire

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

17-01-2021

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
**DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 16, rue des Rapides le 8 février 2021 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome ainsi que messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 128 092.44\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Renouvellement des baux de gravières (2)
9. Enlèvement de la neige sur le toit des édifices municipaux
10. Résolution annuelle pour PAVL « entretien des chemins municipaux »
11. Résolution pour surveillance annuelle du camping municipal pour 2021
12. Semaine de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021
13. Résolution pour appui UPA (motoneiges)
14. Achat de vélos de montagne (3)
15. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
16. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus et les informe que la réunion est enregistrée en raison des nouvelles mesures de confinement et du couvre-feu de 21 h 30 décrétées par l'arrêté de la Ministre de la santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

18-02-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2021;

19-02-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

20-02-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100062 à C2100110. La séquence des chèques en ligne L2000065 à L2100003 à L2100007.

Total des factures du mois année 2021	60 748.11\$
Total des paiements directs année 2021	29 131.39\$
Total des salaires	38 212.94\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	128 092.44\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 février 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire fait un résumé de sa rencontre ZOOM de la MRC Abitibi et informe les élus sur le dossier de la gestion des baux de gravière et de villégiature sera reconduit pour un an et que la MRC Abitibi fera des représentations sur les manques de revenus pour la gestion de ces baux.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les élus des procédures qui entourent l'ouverture partielle de l'aréna en précisant que l'information en détail sera disponible via un publipostage et sur la page de la municipalité.

8. RENOUELEMENT DES BAUX DE GRAVIÈRES (2);

21-02-2021

8. Renouvellement des baux de gravières (2).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 598.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées au chemin des Noisetiers soit le BNE 7937 et BNE 48399. Le bail de gravière située dans la municipalité de La Motte (BNE 31281) ne sera pas renouvelé.

9. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LE TOIT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

22-02-2021

9. Enlèvement de la neige sur le toit des édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé aux travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

10. RÉOLUTION ANNUELLE POUR PAVL « ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX »;

23-02-2021

10. Résolution annuelle pour PAVL « entretien des chemins municipaux ».

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 78 759.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

11. RÉOLUTION POUR LA SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL DE LA SAISON 2021;

24-02-2021

11. Résolution pour la surveillance du camping municipal de la saison 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2021 selon les conditions convenues (70.00\$/semaine plus location d'un terrain pour la saison) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

12. SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021;

25-02-2021

12. Semaine de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021.

Action réussite est l'instance régionale de concertation sur la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue. Sa mission est de favoriser et soutenir la mobilisation collective régionale pour faire de la réussite éducative des tout-petits, des élèves et des étudiants des enjeux incontournables du développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'ensemble des conditions gagnantes pour l'atteinte du plein potentiel des individus ont des impacts sur la réussite scolaire, la santé globale ainsi que sur la réponse aux grands besoins de main-d'œuvre qualifiée en Abitibi-Témiscamingue. Agir de façon concrète pour que chacun développe son plein potentiel assurera le dynamisme socioéconomique de la communauté.

CONSIDÉRANT que :

- Le contexte de la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;

- Le taux de diplomation et de qualification après sept ans au secondaire de l'Abitibi-Témiscamingue demeure sous la moyenne québécoise;
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous. L'école a besoin de notre appui, et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;
- Les journées de la persévérance scolaire (JPS) sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité en Abitibi-Témiscamingue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

13. RÉOLUTION POUR L'APPUI À L'UPA (MOTONEIGES);

26-02-2021

13. Résolution pour l'appui à l'UPA (motoneiges)

CONSIDÉRANT le communiqué de presse de L'UPA de l'Abitibi-Témiscamingue, concernant la circulation des motoneigistes sur les terres agricoles privés et les terrains de reboisements en région;

CONSIDÉRANT les dommages importants causés aux cultures agricoles et forestières;

CONSIDÉRANT que c'est une infime minorité de motoneigistes qui quittent les sentiers balisés pour s'aventurer sur les terres agricoles et forestières;

CONSIDÉRANT l'augmentation du phénomène en région;

CONSIDÉRANT la collaboration entre L'UPA et la Fédération des clubs de motoneige et tourisme Abitibi-Témiscamingue pour protéger notre garde-manger de la région;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'appuyer l'UPA et la Fédération des clubs de motoneige et de leur transmettre une copie de cette résolution, ainsi qu'à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

14. ACHAT DE VÉLOS DE MONTAGNE (3);

27-02-2021

14. Achat de vélos de montagne (3).

ATTENDU QUE la municipalité c'est fait voler quatre vélos (2 fats bike et 2 de montagne), et qu'il serait opportun de les remplacer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 3 vélos de montagne au montant de 579.00 \$ /chaque.

DE PRENDRE des mesures appropriées pour prévenir d'autres vols (traceurs, caméra, etc.).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

15. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com)

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe qu'il n'a reçu aucune question.

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

28-02-2021

16. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 16, rue des Rapides le 8 mars 2021 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay et Danielle Magny ainsi que messieurs les conseillers Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère absente : madame Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 89 309.78\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour engager une firme d'architecte (159 125.40\$)
9. Résolution pour engager une firme de génie (34 205.06\$)
10. Résolution pour déposer un projet de travaux de voirie dans le volet « accélération des investissements sur le réseau routier municipal »
11. Résolution pour l'achat d'une balayeuse (1 331.03\$)
12. Résolution pour l'achat de deux scies à chaînes à batterie (1 382.46\$)
13. Résolution pour l'acceptation du rapport annuel d'activité 2020
14. Résolution pour l'achat de conteneurs (9 067.07\$)
15. Résolution pour congé sans solde de madame France Daoust
16. Résolution pour l'embauche de madame Manon Viens
17. Résolution pour l'autorisation de signature avec Emploi Québec
18. Programme d'aide financière pour produits d'hygiène féminine
19. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « Station de lavage d'embarcation »
20. Projet de lotissement du terrain 4 816 741
21. Autorisation de signer une entente de services avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
22. Autorisation de signer une entente de contingent avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
23. Résolution pour prendre en charge la gestion du cimetière
24. Résolution pour la commission de toponymie (chemin de la Pause)
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus, fait mention que le 8 mars est la journée pour le droit des femmes et qu'il est fier que le conseil actuel de la municipalité soit paritaire (trois femmes et trois hommes). Il explique que la réunion est enregistrée en raison des mesures de confinement et du couvre-feu de 21 h 30 décrétées par l'arrêté de la ministre de la Santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

29-03-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2021;

30-03-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 février 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

31-03-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100097 et C2100111 à C2100165. La séquence des chèques en ligne L2100008 à L2100013.

Total des factures du mois année 2021	40 945.97\$
Total des paiements directs année 2021	19 009.54\$
Total des salaires	29 354.27\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>89 309.78\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 mars 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire fait un résumé de sa rencontre ZOOM de la MRC Abitibi et informe les Élus sur le dossier de la gestion du Fonds forêt de la MRC Abitibi et des projets de règlement qui suivront pour encadrer les critères de sélection pour avoir accès à des projets qui pourront être présentés par les 9 municipalités participantes.

Madame la conseillère, Manon Derome arrive à 19 h 08.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir.

8. RÉOLUTION POUR ENGAGER UNE FIRME D'ARCHITECTE (159 125.40\$);

32-03-2021

8. Résolution pour engager une firme d'architecte (159 125.40\$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est rendue à l'étape de l'embauche d'une firme d'architecte pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a lancé un appel d'offres public sur le site « SEAO »;

ATTENDU QU'à la date limite, seulement une firme avait remis les documents de soumission;

ATTENDU QUE dans le processus de demande de services professionnels, le devis comprenait le principe de la pondération avec deux enveloppes et que dans la première enveloppe le soumissionnaire devait répondre aux critères établis dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur général devait former un comité de sélection pour attribuer un pointage à chaque soumission et que le seuil était de 70%;

ATTENDU QUE la firme « TRAME Inc. » a obtenu le pointage nécessaire et c'est la seule offre reçue dans le délai prescrit;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu majoritairement: « la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence ».

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Trame Inc. » pour la fourniture des services d'architecture et de supervision de la construction du nouveau centre communautaire au montant de 159 125.40 \$.

9. RÉOLUTION POUR ENGAGER UNE FIRME DE GÉNIE (34 205.06\$);

33-03-2021

9. Résolution pour engager une firme de génie (34 205.06\$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est rendue à l'étape de l'embauche d'une firme d'ingénierie pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a lancé un appel d'offres public sur le site « SEAO »;

ATTENDU QU'à la date limite, deux firmes avaient remis les documents de soumission;

ATTENDU QUE dans le processus de demande de services professionnels, le devis comprenait le principe de pondération avec deux enveloppes et que dans la première enveloppe le soumissionnaire devait répondre aux critères établis dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le directeur général devait former un comité de sélection pour attribuer un pointage à chaque soumission et que le seuil était de 70%;

ATTENDU QUE les deux soumissionnaires ont obtenu le pointage nécessaire et le résultat des prix inclus dans la deuxième enveloppe sont les suivant;

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission
Innovex Consultants	34 205.06 \$
Les services EXP Inc.	63 121.27 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu majoritairement: « la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence ».

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Innovex Consultants. » pour la fourniture des services d'ingénierie et de supervision pour la construction du nouveau centre communautaire au montant de 34 205.06 \$.

10. RÉOLUTION POUR DÉPOSER UN PROJET DE TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE VOLET « ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL »;

34-03-2021

10. Résolution pour déposer un projet de travaux de voirie dans le volet « Accélération des investissements sur le réseau routier municipal ».

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> | L'estimation détaillée du coût des travaux; |
| <input type="checkbox"/> | L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); |
| <input type="checkbox"/> | Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres). |

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Gérard Pétrin, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Aldée Langlois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Preissac autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

11. RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'UNE BALAYEUSE (1 331.03\$);

35-03-2021

11. Résolution pour l'achat d'une balayeuse (1 331.03\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une balayeuse pour le CRJM au montant de 1,331.03\$.

12. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE DEUX SCIES À CHAINES À BATTERIE (1 382.46\$);

36-03-2021

12. Résolution pour l'achat de deux scies à chaînes à batterie (1 382.46\$).

ATTENDU QUE le service d'incendie fait une transition pour ne plus avoir à gérer des carburants et la migration vers un système avec des batteries est une solution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux scies à chaîne à batterie au montant de 1,382.46\$ pour le service incendie.

13. RÉOLUTION POUR L'ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020;

37-03-2021

13. Résolution pour l'acceptation du rapport annuel d'activité 2020.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2020, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2020 tel que présenté.

14. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE CONTENEURS (9 067.07\$);

38-03-2021

14. Résolution pour l'achat de conteneurs (9 067.07\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 3 conteneurs incluant le transport au montant de 9,067.07\$.

15. RÉOLUTION POUR UN CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME FRANCE DAOUST;

39-03-2021

15. Résolution pour un congé sans solde de madame France Daoust.

ATTENDU QUE madame France Daoust a demandé au conseil de prendre un congé sans solde de 6 mois, à partir du 1 mai 2021;

ATTENDU QUE cette demande ne déstabilisera pas le travail de l'agente de développement, puisqu'une personne est disponible pour faire le remplacement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à prendre un congé sans solde de six mois à partir du premier mai 2021.

16. RÉOLUTION POUR L'EMBAUCHE DE MADAME MANON VIENS;

40-03-2021

16. Résolution pour l'embauche de madame Manon Viens.

ATTENDU QUE madame France Daoust prendra un congé sans solde à partir du premier mai 2021 et qu'il est convenu d'engager madame Manon Viens pour assurer l'intérim;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Manon Viens au poste d'agente de développement en remplacement de madame France Daoust pour la période commençant le premier mai au premier novembre 2021 aux conditions convenues lors de la dernière session de travail.

17. RÉOLUTION POUR L'AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC EMPLOI QUÉBEC;

41-03-2021

17. Résolution pour l'autorisation de signature avec Emploi Québec.

ATTENDU QUE les discussions avec Emploi Québec ont été positives et que madame Manon Viens est admissible à une subvention salariale pour insertion à l'emploi;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de subvention avec Services Québec et à effectuer les demandes de versements.

18. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE;

42-03-2021

18. Programme d'aide financière pour produits d'hygiène féminine.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités supportent les femmes financièrement et encouragent les pratiques écologiques;

ATTENDU QUE l'aide à l'achat de produits d'hygiène féminine est une façon intéressante d'aider les femmes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE DONNER un montant maximum de 150.00 \$/2 année/par adresse civique, jusqu'à concurrence de 50% de la facture d'achat. Ce programme sera administré par l'Agente de développement.

19. RÉOLUTION AUTORISANT MADAME FRANCE DAOUST À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION »;

43-03-2021

19. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « Station de lavage d'embarcation ».

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lance un appel de projet pour le programme « Station de nettoyage d'embarcation »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme de Station de nettoyage d'embarcation.

20. PROJET DE LOTISSEMENT DU TERRAIN 4 819 741;

44-03-2021

20. Projet de lotissement du terrain 4 819 741.

*Abrogée par
la résolution
73-04-2021*

ATTENDU QUE les co-propriétaires du lot 4 819 741 veulent le morceler pour en faire deux terrains distincts;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement de la municipalité de Preissac, le lotisseur doit céder 10% de la superficie du lot, ou payer un montant de 10% de la valeur du lot qui fait l'objet de la demande;

ATTENDU QUE le sentier de motoneige fédéré emprunte une partie dudit terrain et le conseil considère important de maintenir ce droit de passage pour les motoneigistes;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a eu l'assurance des co-propriétaires qu'ils maintiendraient ce droit de passage, tant et aussi longtemps que les Clubs de motoneige en auront de besoin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'émission d'un permis de lotissement pour le lot 4 819 741 et de prendre 10% de la valeur dudit lot.

21. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE;

45-03-2021

21. Autorisation de signer une entente de services avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Preissac autorise la conclusion d'une entente de service avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

22. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE DE CONTINGENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-GERTRUDE-MANNEVILLE;

46-03-2021

23. Autorisation de signer une entente de contingent avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Preissac autorise la conclusion d'une entente de contingent avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

23. RÉOLUTION POUR PRENDRE EN CHARGE LA GESTION DU CIMETIÈRE;

47-03-2021

23. Résolution pour prendre en charge la gestion du cimetière.

ATTENDU QUE les bénévoles de la Fabrique qui s'occupent de la gestion du cimetière se font rares;

ATTENDU QUE dans plusieurs municipalités, la gestion du cimetière est faite par la municipalité locale;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse de St-Raphael de Preissac est d'accord à céder la gestion à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil de Preissac est d'accord à prendre la gestion;

ATTENDU QUE la gestion d'un cimetière par une municipalité doit passer par un règlement dans lequel on y explique toutes les informations pertinentes (prix pour terrain, coût pour inhumation, etc.);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à rédiger un projet de règlement, lequel sera validé, par le conseil municipal, la Fabrique et l'Évêché d'Amos.

24. RÉSOLUTION POUR LA COMMISSION DE TOPONYMIE (CHEMIN DE LA PAUSE);

48-03-2021

*Abrogée par
la résolution
74-04-2021*

24. Résolution pour la commission de toponymie (chemin de la Pause).

ATTENDU QU'un nouveau développement s'est fait au bout du chemin Fontbonne et que des terrains de villégiature sont à vendre;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est prononcé sur le nom que devrait avoir ce chemin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

DE NOMMER le chemin situé à l'extrémité du chemin Fontbonne; Chemin de la Pause et de faire les démarches auprès de la commission de toponymie du Québec pour officialiser ce nom.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe qu'il n'a reçu aucune question.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

49-03-2021

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 32.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 16, rue des Rapides le 19 avril 2021 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay et Danielle Magny, Manon Derome, messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois ainsi que Maxime Tancrède par téléconférence.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 212 708.46 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Budget pour le projet « j'adopte un cours d'eau » (500.00 \$)
9. Budget pour « nettoyage de la 395 » (600.00 \$)
10. Résolution pour engager une firme de génie pour structure et civil pour le centre communautaire (41 650.00 \$)
11. Mandater Innovex Consultants pour réaliser l'étude géotechnique pour le centre communautaire (+- 15 000.00 \$)
12. Autorisation de signature pour l'achat du lot # 4 592 142 pour un montant de 18 000.00 \$
13. Autorisation de signature pour la demande d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles
14. Acceptation de la proposition de Béton Fortin pour le grattage des chemins pour la saison 2021 (36 534.71 \$)
15. Proposition pour l'abat poussière (0.392 \$ plus taxes)
16. Achat de 4 lumières d'urgence pour l'aréna (895.00 \$/chaque) et de 5 lumières pour autres bâtiments (240.00 \$/chaque)
17. Fabrication de concassé (10 000 tonnes) (68 410.13 \$)
18. Résolution pour l'achat de ponceaux (10 877.25 \$ plus taxes)
19. Proposition pour l'installation de 8 ponceaux (4 875.00 \$/chaque plus taxes)
20. Proposition pour asphaltier l'entrée du chemin Vautrin (10 083.31 \$), chemin des Pins (7 701.03 \$) et faire une bande de protection au débarcadère des Rapides (23 043.87 \$)
21. Publicité pour feuillets paroissial (650.00 \$)
22. Achat d'une station de lavage (29 335.00 \$ plus taxes)
23. Achat d'un camion de service (72 000.00 \$ plus taxes)
24. Achat de chaises pour salle du conseil et bureau (2084.00 \$ plus taxes)
25. Dépôt du rapport sur formation en éthique et déontologie pour la conseillère au siège #2
26. Nomination de nouveaux pompiers, cadets et premiers répondants
27. Achat d'un quai pour le ponton de la municipalité (10 497.22 \$)
28. Fermeture du bureau municipal du 26 au 30 juillet 2021 inclusivement
29. Abroger la résolution #44-03-2021
30. Abroger la résolution #48-03-2021
31. Résolution pour la commission de toponymie (chemin du Partage)
32. Dépôt du document sur les rôles et responsabilités du comité d'embellissement
33. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
34. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus et explique que la réunion est enregistrée en raison des mesures de confinement et du couvre-feu de 21h30 décrétées par l'arrêté de la ministre de la Santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

50-04-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2021;

51-04-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

52-04-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C2100166 à C2100245. La séquence des chèques en ligne L2100014 à L2100027.**

Total des factures du mois année 2021	130 232.32 \$
Total des paiements directs année 2021	49 895.03 \$
Total des salaires	32 581.11 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>212 708.46 \$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 19 avril 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire fait un résumé de sa rencontre ZOOM de la MRC Abitibi et informe les Élus de sa rencontre présentielle à la plate-forme de composte de la MRC Abitibi et mentionne que la municipalité aura droit à un voyage de compost de camion dix-roues et devra aller ramasser le 5 de mai prochain. Ensuite il y aura des discussions pour la distribution aux citoyens.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir.

8. BUDGET POUR LE PROJET « J'ADOpte UN COURS D'EAU » (500.00 \$);

53-04-2021

8. Budget pour le projet « j'adopte un cours d'eau » (500.00 \$).

ATTENDU QUE l'agente de développement est venue présenter un projet offert par l'OBVT à la dernière rencontre de travail du conseil;

ATTENDU QUE le conseil trouve intéressant de promouvoir la sensibilisation des jeunes de 6^{ième} année à la cause de la protection de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ALLOUER un budget de 500.00 \$ pour l'activité parascolaire « J'adopte un cours d'eau ».

9. BUDGET POUR « NETTOYAGE DE LA 395 » (600.00\$);

54-04-2021

9. Budget pour « nettoyage de la 395 » (600.00 \$).

ATTENDU QU'un comité de bénévoles organise une corvée de nettoyage sur la Route 395 (avenue du Lac);

ATTENDU QUE la fourniture de différents biens (eau, sandwich, amuse-gueule, café, etc.) est indispensable pour le succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 600.00 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'organisation annuelle de la corvée de nettoyage de la Route 395.

10. RÉOLUTION POUR ENGAGER UNE FIRME DE GÉNIE POUR STRUCTURE ET CIVIL POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE (41 650.00 \$);

55-04-2021

10. Résolution pour engager une firme de génie pour structure et civil pour le centre communautaire (41 650.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise « Innovex Consultants. » pour la fourniture des services d'ingénierie en structure et civil pour la construction du nouveau centre communautaire au montant de 41 650.00 \$ plus les taxes applicables.

La conseillère, madame Manon Derome, refuse de voter et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin l'informe qu'elle est obligée de voter, selon l'article 164 du code municipal (CM) : « Tout membre présent à une séance du conseil est tenu de voter sous peine d'une amende de 10 \$, à moins qu'il en soit exempt ou empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans la municipalité ». Madame Derome persiste et signe.

11. MANDATER INNOVEX CONSULTANTS POUR RÉALISER L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE (+-15 000.00 \$);

56-04-2021

11. Mandater Innovex Consultants pour réaliser l'étude géotechnique pour le centre communautaire (+-15 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu majoritairement :
« Madame la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence ».

DE MANDATER Innovex Consultants pour réaliser l'étude géotechnique nécessaire pour le futur centre communautaire.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT DU LOT #4 592 142 POUR UN MONTANT DE 18 000.00\$;

57-04-2021

12. Autorisation de signature pour l'achat du lot #4 592 142 pour un montant de 18 000.00 \$.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac voit une opportunité d'acquérir un terrain situé sur la route 395 (avenue du Lac);

ATTENDU QUE le conseil municipal est parvenu à une entente avec le propriétaire du lot 4 592 142;

ATTENDU QUE l'emplacement de ce lot est compatible avec l'utilisation que la municipalité veut en faire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACHETER le lot # 4 592 142, propriété de messieurs Christian Mercier, Dave Coulombe et Éric Gosselin pour un montant de 18,000.00 \$;

DE MANDATER Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents relatifs à cette transaction.

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA DEMANDE D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE DES RESSOURCES NATURELLES;

58-04-2021

13. Autorisation de signature pour la demande d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie des Ressources Naturelles.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, M. Gérard Pétrin à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés.

14. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE BÉTON FORTIN POUR LE GRATTAGE DES CHEMINS POUR LA SAISON 2021 (36 534.71 \$);

59-04-2021

14. Acceptation de la proposition de Béton Fortin pour le grattage des chemins pour la saison 2021 (36 534.71 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Béton Fortin » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 36 534.71 \$ incluant les taxes.

15. PROPOSITION POUR L'ABAT POUSSIÈRE (0.392 \$ PLUS TAXES);

60-04-2021

15. Proposition pour l'abat poussière (0.392 \$ plus taxes)

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.392 \$ du litre plus les taxes applicables (39 200.00 \$ plus les taxes applicables).

16. ACHAT DE 4 LUMIÈRES D'URGENCE POUR L'ARÉNA (895.00 \$/CHACUNE) ET DE 5 LUMIÈRES POUR AUTRES BÂTIMENTS (240.00 \$/CHACUNE);

61-04-2021

16. Achat de 4 lumières d'urgence pour l'aréna (895.00 \$/chacune) et de 5 lumières pour autres bâtiments (240.00 \$/chacune).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 4 lumières d'urgence pour l'aréna au montant de 895.00 \$/chacune et de 5 lumières pour autres bâtiments au montant de 240.00 \$/chacune.

N.B : l'installation et les taxes sont en sus.

17. FABRICATION DE CONCASSÉ (10 000 TONNES) (68 410.13 \$);

62-04-2021

17. Fabrication de concassé (10 000 tonnes) (68 410.13 \$).

ATTENDU QU'une entreprise effectuera des travaux de concassage dans les bancs 32D08-21 et 32D08-42 dans la municipalité de Preissac, chemin des Noisetiers;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'avoir du concassés (MG-20) pour l'entretien de son réseau routier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à négocier la fabrication de MG-20 pour un montant maximum de 68 410.13 \$.

18. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE PONCEAUX (10 877.25 \$ PLUS TAXES);

63-04-2021

18. Résolution pour l'achat de ponceaux (10 877.25 \$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de ponceaux à l'entreprise Transchargex Inc. au montant de 10 877.25 \$ plus taxes.

19. PROPOSITION POUR L'INSTALLATION DE 8 PONCEAUX (4 875.00 \$/CHACUN PLUS TAXES);

64-04-2021

19. Proposition pour l'installation de 8 ponceaux (4 875.00 \$/chacun plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la proposition de l'entreprise DGM pour l'installation de 8 ponceaux au montant de 4 875.00 \$/chacun plus taxes.

20. PROPOSITION POUR ASPHALTER L'ENTRÉE DU CHEMIN VAUTRIN (10 083.31 \$), CHEMIN DES PINS (7 701.03 \$) ET FAIRE UNE BANDE DE PROTECTION AU DÉBARCADÈRE DES RAPIDES (23 043.87 \$);

65-04-2021

20. Proposition pour asphalter l'entrée du chemin Vautrin (10 083.31 \$), chemin des Pins (7 701.03 \$) et faire une bande de protection au débarcadère des Rapides (23 043.87 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Pavage Harricana Inc. pour asphalter :

- L'entrée du chemin Vautrin au montant de 10 083.31 \$;
- L'entrée du chemin des Pins au montant de 7 701.03 \$;
- Une bande de protection au débarcadère des Rapides au montant de 23 043.87 \$.

21. PUBLICITÉ POUR FEUILLETS PAROISSIAL (650.00 \$);

66-04-2021

21. Publicité pour feuillets paroissial (650.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'ACHETER pour 650.00 \$ de publicité dans le feuillet paroissial de la Fabrique de St-Raphaël.

22. ACHAT D'UNE STATION DE LAVAGE (29 335.00 \$ PLUS TAXES);

67-04-2021

22. Achat d'une station de lavage (29 335.00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de deux débarcadères pour bateaux et que par soucis de protection de ses lacs, l'achat d'une deuxième station de lavage sera un atout pour atteindre cet objectif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une station de lavage au montant de 29 335.00 \$ plus taxes auprès de la firme Unimanix.

23. ACHAT D'UN CAMION DE SERVICE (72 000.00 \$ PLUS TAXES);

68-04-2021

23. Achat d'un camion de service (72 000.00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE le camion de service arrive à sa fin de vie utile;

ATTENDU QUE le budget nécessaire pour cette acquisition est prévu;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à faire l'achat d'un camion de service au montant de 72 000.00 \$ plus taxes tel que discuté avec le conseil.

24. ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DU CONSEIL ET BUREAU (2 084.00 \$ PLUS TAXES);

69-04-2021

24. Achat de chaises pour la salle du conseil et bureau (2 084.00 \$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de chaises pour la salle du conseil et bureau au montant de 2 084.00 \$ plus taxes.

25. DÉPÔT DU RAPPORT SUR FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LA CONSEILLÈRE AU SIÈGE #2;

25. Dépôt du rapport sur formation en éthique et déontologie pour la conseillère au siège #2.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin procède au dépôt du rapport sur formation en éthique et déontologie pour la conseillère au siège #2.

26. NOMINATION DE NOUVEAUX POMPIERS, CADETS ET PREMIERS RÉPONDANTS;

70-04-2021

26. Nomination de nouveaux pompiers, cadets et premiers répondants.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CONFIRMER les nominations suivantes :

- 3 nouveaux pompiers, Marc Doyon, Kevin Perron et Gabrielle O'Neill.
- 2 nouveaux cadets pompiers, Florence Brunet (fille de Pierre Brunet) et Preston Bolduc (fils de Karine Lachance)
- 4 nouveaux premiers répondants, Gabrielle O'Neill, Johanie Thouin, Laurie Brunet et Michaël Bussière.

27. ACHAT D'UN QUAÏ POUR LE PONTON DE LA MUNICIPALITÉ (10 497.22 \$);

71-04-2021

27. Achat d'un quai pour le ponton de la municipalité (10 497.22 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un quai pour le ponton de la Municipalité au montant de 10 497.22 \$.

28. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 26 AU 30 JUILLET 2021 INCLUSIVEMENT;

72-04-2021

28. Fermeture du bureau municipal du 26 au 30 juillet 2021 inclusivement.

ATTENDU QUE les besoins en service pendant la période du congé de la construction sont en diminution constante;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture du bureau municipal pour la deuxième semaine de vacances de la construction, soit, du 26 au 30 juillet 2021 inclusivement.

29. ABROGER LA RÉOLUTION #44-03-2021;

73-04-2021

29. Abroger la résolution #44-03-2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution portant le numéro **44-03-2021**.

30. ABROGER LA RÉOLUTION #48-03-2021;

74-04-2021

30. Abroger la résolution #48-03-2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution portant le numéro **48-03-2021**.

31. RÉOLUTION POUR LA COMMISSION DE TOPONYMIE (CHEMIN DU PARTAGE);

75-04-2021

31. Résolution pour la commission de toponymie (chemin du Partage).

ATTENDU QU'un nouveau développement s'est fait au bout du chemin Fontbonne et que des terrains de villégiature sont à vendre;

ATTENDU QUE des discussions avec la Commission de toponymie, à savoir quel nom devrait avoir ce chemin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE NOMMER le chemin situé à l'extrémité du chemin Fontbonne; ***Chemin du Partage*** et de faire les démarches auprès de la Commission de toponymie du Québec pour officialiser ce nom.

32. DÉPÔT DU DOCUMENT SUR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ D'EMBELLEMENT;

32. Dépôt du document sur les rôles et responsabilités du comité d'embellissement.

Le maire, monsieur Donald Rheault, dépose au conseil le document sur les rôles et responsabilités du comité d'embellissement et informe le conseil qu'il rencontrera le comité pour lui présenter et expliquer ledit document.

33. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com) ;

33. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, informe qu'il a reçu des questions d'une citoyenne.

34. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

76-04-2021

34. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 01.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huit clos au 16, rue des Rapides le 10 mai 2021 à compter de 19h15 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome, messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseiller absent : monsieur Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 avril 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 146 606.04\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du rapport financier 2020
9. Renouvellement des assurances générales (34 329.55\$)
10. Résolution pour mises à jour des valeurs assurées (4 652.12\$)
11. Facture pour l'entretien des sentiers de vélo (1 440.00\$)
12. Abroger la résolution 74-04-2020
13. Proposition pour travaux sur sentier de vélo avec monsieur Luc Bousquet
14. Avis de motion du règlement #277-2021 modifiant le règlement #275-2020 sur la gestion contractuelle
15. Dépôt et présentation du règlement #277-2021 modifiant le règlement #275-2020 sur la gestion contractuelle
16. Résolution d'appui pour contrer l'homophobie le 17 mai
17. Achat de trois pancartes de coin de rues (1 549.90\$)
18. Proposition de l'arpenteur Jean-Luc Corriveau pour le regroupement des lots du 16, rue des Rapides et des lots du 6, rue des Rapides (770.00\$)
19. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
20. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire accueille les élus et explique que la réunion est enregistrée en raison des mesures de confinement décrétées par l'arrêté de la ministre de la Santé et que l'audio sera disponible sur le site internet de la municipalité.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h15.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

77-05-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 19 AVRIL 2021;

78-05-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 avril 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 19 avril 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

79-05-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100246 à C2100305. La séquence des chèques en ligne L2100028 à L2100035.

Total des factures du mois	69 540.67\$
Total des paiements directs	30 441.23\$
Total des salaires	46 624.14\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	146 606.04\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 mai 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire fait un résumé de sa rencontre ZOOM de la MRC Abitibi et informe les élus des sujets discutés, donc la plate-forme de composte de la MRC Abitibi et mentionne que la municipalité a ramassé un voyage de compost de camion dix-roues (6 tonnes métrique). Ensuite il informe le conseil des détails sur la distribution aux citoyens qui sera jumelée avec la distribution d'arbres (1200) prévu le 15 mai 2021 au centre de transbordement dès 9 h 00.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir (Teams et présentielle).

8. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020;

8. Dépôt du rapport financier 2020.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport financier 2020 préparé par la monsieur Daniel Tétreault CPA et présenté au conseil à la dernière session de travail du 3 mai dernier.

9. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (34 329.55\$);

80-05-2021

9. Renouveaulement des assurances générales (34 329.55\$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 34 329.55 \$ pour la prochaine année.

10. RÉOLUTION POUR MISE À JOUR DES VALEURS ASSURÉES (4 652.12\$);

81-05-2021

10. Résolution pour mise à jour des valeurs assurées (4 652.12\$).

ATTENDU QUE le directeur général trouvait important de faire une mise à jour des valeurs des bâtiments et contenues de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition des mises à jour faites par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin auprès de notre assureur pour un montant de 4 652 12 \$ dont tableau a été présenté au conseil.

11. FACTURE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS DE VÉLO (1 440.00\$);

82-05-2021

11. Facture pour l'entretien des sentiers de vélo (1 440.00\$).

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Beaudry a fait l'entretien du sentier de vélo pour l'hiver 2020-2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de payer le montant de 1 440.00 \$ pour l'entretien des sentiers de vélo.

12. ABROGER LA RÉOLUTION #74-04-2020;

83-05-2021

12. Abroger la résolution #74-04-2020.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution portant le numéro 74-04-2020.

13. PROPOSITION POUR TRAVAUX SUR LE SENTIER DE VÉLO AVEC MONSIEUR LUC BOUSQUET;

84-05-2021

13. Proposition pour travaux sur le sentier de vélo avec monsieur Luc Bousquet.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a obtenue de l'aide financière (mine Agnico-Eagle et MRC Abitibi) pour développer le réseau de sentier de vélo;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'ACCORDER à monsieur Luc Bousquet, propriétaire d'une petite rétro caveuse pour faire les travaux mécanisés dans le sentier de vélo au montant de 100.00 \$/heure.

14. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #277-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #275-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE;

85-05-2021

14. Avis de motion du règlement #244-2021 modifiant le règlement #275-2020 sur la gestion contractuelle.

Le conseiller, Rémi Pelletier dépose un avis de motion du règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro 277-2021 modifiant le règlement portant le numéro 275-2020.

15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #277-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #275-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE);

15. Dépôt et présentation du règlement 277-2021 modifiant le règlement #275-2020 sur la gestion contractuelle.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, fait la lecture du projet de règlement # 277-2021 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle portant le numéro 275-2020.

16. RÉOLUTION D'APPUI POUR CONTRER L'HOMOPHOBIE LE 17 MAI;

86-05-2021

16. Résolution d'appui pour contrer l'homophobie le 17 mai.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

17. ACHAT DE TROIS PANCARTES DE COIN DE RUES (1 549.90\$);

87-05-2021

17. Achat de trois pancartes de coin de rues (1 549.90\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois pancartes de coin de rues au montant de 1 549.90 \$.

18. PROPOSITION DE L'ARPEUTEUR JEAN-LUC CORRIVEAU POUR LE REGROUPEMENT DES LOTS DU 16, RUE DES RAPIDES ET DES LOTS DU 6, RUE DES RAPIDES (770.00\$);

88-05-2021

18. Proposition de l'arpenteur Jean-Luc Corriveau pour le regroupement des lots du 16, rue des Rapides et des lots du 6, rue des Rapides (770.00\$).

ATTENDU QUE lors de la réforme cadastrale, les lots du 16, rue des Rapides et les lots du 6, rue des Rapides n'ont pas été regroupés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'arpenteur Jean-Luc Corriveau pour réaliser le regroupement des lots pour un montant de 770.00 \$ plus les frais applicables.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

19. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe qu'il a reçu une question d'une citoyenne et monsieur le Maire donne l'information demandée au sujet de la pose des bouées sur le lac Preissac.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

89-05-2021

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Derome et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 14 juin 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny et Manon Derome, messieurs les conseillers Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 274 809.96\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation des faits saillants du rapport financier 2020
9. Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2021
10. Dérogation mineure du 699, avenue du Lac
11. Dérogation mineure du 33, chemin des Riverains
12. Dérogation mineure du 17, chemin Doré
13. Suivi dossier du Centre communautaire
14. Lettre de la députée, madame Suzanne Blais
15. Résolution d'appui à monsieur Jacques Dallaire di 56, chemin des Peupliers
16. Résultat des demandes de soumission pour matériels inutilisés
17. Appui aux premières Nations par suite des événements de Kamloops
18. Demande d'appui d'une citoyenne de Preissac dans un dossier d'immigration
19. Ajout d'option pour les lumières d'urgence à l'aréna (éléments chauffants)
20. Adoption du règlement 277-2021 modifiant le règlement #275-2020 sur la gestion contractuelle
21. Proposition pour la vérification comptable 2021 (8 350.00\$ plus taxes)
22. Demande de la Commission municipale (CMQ)
23. Autorisation de signature dans l'entente avec monsieur Mathieu Dupuis et la MRC d'Abitibi
24. Achat d'un conteneur isolé pour le service incendie
25. Résolution pour mandater l'Agente de développement pour la demande d'aide financière dans le volet « FLIC »
26. Budget pour activité « Escapade des 3 Lacs » (500.00\$)
27. Budget pour la graduation des élèves de sixième année (500.00\$)
28. Achat de polos pour les bénévoles (34.17\$/chaque)
29. Proposition pour gouttières (gloriette, biblio, local de formation SI et garage)
30. Réflexion des Élus pour l'élection générale du 7 novembre 2021
31. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
32. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (9).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public après une absence de ceux-ci depuis 6 mois, résultat de la pandémie.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

90-06-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 MAI 2021;

91-06-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Maryline Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 mai 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

92-06-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100306 à C2100389. La séquence des chèques en ligne L2100036 à L2100044.

Total des factures du mois année 2021	214 759.68\$
Total des paiements directs année 2021	26 982.86\$
Total des salaires	33 067.42\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	274 809.96\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 juin 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présenteielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir (Teams et présenteielle).

8. PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020;

8. Présentation des faits saillants du rapport financier 2020.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture au conseil sur les faits saillants du rapport financier 2020. Ce rapport sera publié dans le journal L'Alliance de Preissac et sur le site Internet de la Municipalité.

9. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2021;

9. Dépôt du rapport budgétaire au 30 avril 2021.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose au conseil le rapport budgétaire au 30 avril 2021.

10. DÉROGATION MINEURE DU 699, AVENUE DU LAC;

93-06-2021

10. Dérogation mineure du 699, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 11 mars 2021, Monsieur Donald Thibault a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 699, avenue du Lac, à Preissac, sur le lot **4 591 997** Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour les marges de recul latérales pour la résidence;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # **239-2014**, faite par monsieur Donald Thibault.

Réception de la demande	11 mars 2021
Publication sur site internet	12 mai 2021
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	18 mars 2021
Acceptation du conseil municipal	14 juin 2021

11. DÉROGATION MINEURE DU 33, CHEMIN DES RIVERAINS;

94-06-2021

11. Dérogation mineure du 33, chemin des Riverains.

ATTENDU QU'en date du 22 avril 2021, Monsieur Alain Blanchette a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 33, chemin des Riverains, à Preissac, sur le lot **5 797 880** Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour la marge de la hauteur pour le bâtiment secondaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # **239-2014**, faite par monsieur Alain Blanchette.

Réception de la demande	22 avril 2021
Publication sur site internet	12 mai 2021
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	5 mai 2021
Acceptation du conseil municipal	14 juin 2021

12. DÉROGATION MINEURE DU 17, CHEMIN DORÉ;

95-06-2021

12. Dérogation mineure du 17, chemin Doré.

ATTENDU QU'en date du 12 mai 2021, Monsieur Renald Samuel a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 17, chemin Doré, à Preissac, sur le lot **4 820 049** Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation de la distance pour la marge latérale côté ouest de 63.80 mètres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # **239-2014**, faite par monsieur Renald Samuel.

Réception de la demande	12 mai 2021
Publication sur site internet	26 mai 2021
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	13 mai 2021
Acceptation du conseil municipal	14 juin 2021

13. SUIVI DOSSIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

13. Suivi dossier du Centre communautaire.

Le maire et le directeur général informent le public de l'état d'avancement dans le dossier de la construction d'un nouveau centre communautaire.

14. LETTRE DE LA DÉPUTÉE, MADAME SUZANNE BLAIS;

14. Lettre de la députée, madame Suzanne Blais.

Le maire fait la lecture d'une lettre qu'il a reçue de la députée provinciale, madame Suzanne Blais, qui annonce l'octroi d'un montant de 20 000.00\$ pour des travaux de voirie 2021. Il mentionne aussi le communiqué émis par le ministère des transports du Québec (MTQ) au sujet de l'asphaltage de treize kilomètres sur la 395, des tronçons seront répartis entre le pont Tancrède et l'aéroport Magny.

15. RÉOLUTION D'APPUI À MONSIEUR JACQUES DALLAIRE DU 56, CHEMIN DES PEUPLIERS;

96-06-2021

15. Résolution d'appui à monsieur Jacques Dallaire du 56, chemin des Peupliers.

ATTENDU QUE monsieur Jacques Dallaire veut faire une demande auprès du ministère des Ressources Naturelles (MRN) pour acquérir le lot **4 591 935** Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le MRN requiert une résolution favorable de la municipalité de Preissac préalablement à la vente dudit terrain;

ATTENDU QUE l'usage actuel et projeté du terrain est un usage résidentiel et par conséquent conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE ce terrain est déjà loué au MRN par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

DE DONNER un appui favorable à monsieur Jacques Dallaire pour l'acquisition du lot 4 591 935 Cadastre du Québec auprès du MRN et de certifier que l'usage exercé sur ce terrain est conforme à la réglementation municipale.

16. RÉSULTAT DES DEMANDES DE SOUMISSION POUR MATÉRIELS INUTILISÉS;

97-06-2021

16. Résultat des demandes de soumission pour matériels inutilisés.

ATTENDU QU'une annonce pour la vente de matériels inutilisés a été publiée dans le journal l'Alliance (édition du mois de mai);

ATTENDU QUE des offres ont été reçues et le résultat des plus élevées est détaillé dans le tableau ci-bas;

Propositions d'achats pour les lots suivants :		
# Lot	Description	Offre
1	2 terrières à glace	501.00\$
2	2 ponceaux (+ - 48 pouces di)	Gratuit
3	8 ponceaux (+ - 24 pouces di)	80.00\$
4	Boîte de camion	110.00\$
5	Attache de remorque	Aucun
6	Lot de fer	50.00\$
7	3 x chaise de bureau	Aucun
8	Dactylo électrique	Aucun
9	4 x tables de pique-nique	Aucun
10	2 x portes	Aucun
11	Sonar	Aucun
12	Tapis	5.00\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les propositions tel que décrite ci-haut.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à vendre les items qui n'ont pas trouvés preneurs, au meilleur prix possible.

17. APPUI AUX PREMIÈRES NATIONS PAR SUITE DES ÉVÈNEMENTS DE KAMLOOPS;

98-06-2021

17. Appui aux premières Nations par suite des événements de Kamloops.

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête ;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés ;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes ;

IL EST PROPOSE par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique ;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec ;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik,

M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

18.DEMANDE D'APPUI D'UNE CITOYENNE DE PREISSAC DANS UN DOSSIER D'IMMIGRATION;

99-06-2021

18. Demande d'appui d'une citoyenne de Preissac dans un dossier d'immigration.

CONSIDÉRANT QUE les besoins en main d'œuvre dans la municipalité, la MRC d'Abitibi et la région de l'Abitibi-Témiscamingue ne peuvent être comblés par manque de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité sait qu'un dossier de parrainage d'un époux a été déposé par une de ses résidentes, madame Jacqueline Lamps, largement impliquée dans la vie de la cité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu l'information que le dossier avait été reçu par IRCC le 14 novembre 2018 et qu'il était toujours en traitement à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est très favorable à l'arrivée de nouvelles personnes prêtes à occuper un emploi et à s'établir dans la région;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal de Preissac souhaite que le dossier monsieur Guerry Sanon soit étudié rapidement et qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais,

QUE le Conseil municipal de Preissac est favorable à l'établissement de monsieur Guerry Sanon à Preissac, étant donné la présence de son épouse dans la municipalité, le soutien dont il bénéficiera à son arrivée et les besoins en main-d'œuvre de la région.

19. AJOUT D'OPTION POUR LES LUMIÈRES D'URGENCE À L'ARÉNA (ÉLÉMENTS CHAUFFANTS);

100-06-2021

19. Ajout d'option pour les lumières d'urgence à l'aréna (éléments chauffants).

ATTENDU QUE l'installation d'un élément chauffant dans les lumières d'urgences serait fortement recommandée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ajout d'éléments chauffants dans les cinq lumières d'urgence prévu pour être installé à l'aréna au montant de 200.00\$ chaque.

20.ADOPTION DU RÈGLEMENT #277-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #275-2020 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE;

101-06-2021

20. Adoption du règlement #277-2021 modifiant le règlement #275-2021 sur la gestion contractuelle.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 275-2020 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 19 octobre 2020, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.);

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q.2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté.

21. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE 2021 (8 350.00\$ PLUS TAXES);

102-06-2021

21. Proposition pour la vérification comptable 2021 (8 350.00\$ plus taxes).

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA Inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 incluant l'entrée des données sur SESAM, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 et d'autoriser la dépense de 8 350.00 \$ plus les taxes applicables.

22.DEMANDE DE LA COMMISSIONS MUNICIPALE (CMQ);

22. Demande de la Commission municipale (CMQ).

Le directeur général informe les élus d'une demande de la Commission municipale du Québec (CMQ) au sujet d'un audit sur le processus d'adoption du budget 2021 et d'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

23. AUTORISATION DE SIGNATURE DANS L'ENTENTE AVEC MONSIEUR MATHIEU DUPUIS ET LA MRC D'ABITIBI;

103-06-2021

23. Autorisation de signature dans l'entente avec monsieur Mathieu Dupuis et la MRC d'Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur le maire, Donald Rheault, à signer le protocole d'entente du CLD Abitibi et le photographe, monsieur Mathieu Dupuis, premier titulaire des droits d'auteur.

24.ACHAT D'UN CONTENEUR ISOLÉ POUR LE SERVICE INCENDIE;

104-06-2021

24. Achat d'un conteneur isolé pour le service incendie.

ATTENDU QUE le chef pompier, monsieur Gilles Prévost, demande l'autorisation pour l'achat d'un conteneur de pour installer près de la caserne # 1;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra d'accroître l'espace d'entreposage qui fait largement défaut;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Maxime Tancrede, et résolu majoritairement :

D'AUTORISER la dépense de 17 275.00 \$, plus les taxes applicables, incluant la livraison, pour l'achat d'un conteneur maritime isolé.

La conseillère, madame Manon Derome exprime sa dissidence.

25. RÉOLUTION POUR MANDATER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE VOLET « FLIC »;

105-06-2021

25. Résolution pour mandater l'Agente de développement pour la demande d'aide financière dans le volet « FLIC ».

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille à l'organisation d'une activité nautique pour tous;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame Manon Viens à déposer un projet au Fonds local d'initiatives collectives (FLIC).

26. BUDGET POUR L'ACTIVITÉ « ESCAPADE DES 3 LACS » (500.00\$);

106-06-2021

26. Budget pour l'activité « Escapades des 3 lacs » (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Maryline Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 500.00\$ pour l'activité " Escapade des 3 lacs ".

27. BUDGET POUR LA GRADUATION DES ÉLÈVES DE SIXIÈME ANNÉE (500.00\$);

107-06-2021

27. Budget pour la graduation des élèves de sixième année (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 500.00\$ pour la graduation des élèves de sixième année.

28. ACHAT DE POLOS POUR LES BÉNÉVOLES (34.17\$/CHAQUE);

108-06-2021

28. Achat de polos pour les bénévoles (34.17\$/chaque).

ATTENDU QUE le conseil trouve opportun de pouvoir encourager les bénévoles de la municipalité en leur remettant un polo aux couleurs de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 120 polos de différentes grandeurs au montant de 34.17\$/chacun plus les taxes applicables.

29. PROPOSITION POUR GOUTIÈRES (GLORIETTE, BIBLIO, LOCAL DE FORMATION SI ET GARAGE);

29. Proposition pour gouttières (gloriette, biblio, local de formation SI et garage).

Le sujet est reporté ultérieurement.

30. RÉFLEXION DES ÉLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021;

30. Réflexion des Élus pour l'élection générale du 7 novembre 2021.

Les élus informent le public sur leurs réflexions en vue de la prochaine élection.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

31. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

109-06-2021

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Maryline Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h02.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 19 juillet 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny, messieurs les conseillers Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère absente : madame Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 juin 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 413 030.07\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Soumission pour plan et devis pour installation septique (6 250.00\$)
9. Soumission pour pneus de la rétro caveuse (4 365.37\$)
10. Résolution pour présenter la demande au FCRC
11. Résolution d'engagement de la municipalité de Preissac relative au programme de la TECQ 2019-2023
12. Suivi du dossier du centre communautaire
13. Appui à la municipalité de St-Félix-de-Dalquier
14. Résolution d'appui de la UMQ
15. Budget pour l'activité « Festival estival du 7 août » (500.00\$)
16. Proposition pour gouttières (gloriette, biblio, local de formation et garage)
17. Inscription du Maire au congrès de la FQM qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021
18. Autorisation pour réaliser l'arpentage au bout du chemin Fontbonne
19. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
20. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

110-07-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUIN 2021;

111-07-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 juin 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 juin 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

112-07-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100390 à C2100464. La séquence des chèques en ligne L2100045 à L2100053.

Total des factures du mois année 2021	326 094.24\$
Total des paiements directs année 2021	38 385.81\$
Total des salaires	48 550.05\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	413 030.07\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 19 juillet 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir (Teams et présentielle).

8. SOUMISSION POUR PLAN ET DEVIS INSTALLATION SEPTIQUE (6 250.00\$);

113-07-2021

8. Soumission pour plan et devis pour installation septique (6 250.00\$).

ATTENDU QUE de nouvelles installations septiques seront nécessaire suite à la construction d'un nouveau centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Innovex Consultants pour la réalisation des plans et devis, ainsi que de la surveillance des travaux pour la construction d'installation septique pour le nouveau centre communautaire au montant de 6 250.00 \$ plus les taxes applicables.

9. SOUMISSION POUR PNEUS DE LA RÉTROCAVEUSE (4 365.37\$);

114-07-2021

9. Soumission pour pneus de la rétro caveuse (4 365.37\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de pneus neufs pour la rétro caveuse au montant de 4 365.37 \$.

10. RÉOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET AU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC);

115-07-2021

10. Résolution pour autoriser à déposer un projet au Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac se dirige vers la construction d'un centre communautaire et anticipe une hausse des coûts;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada vient de lancer un nouveau programme pour stimuler la relance économique avec le Fonds Canadien de revitalisation des communautés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à remplir et signer les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC).

11. RÉOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023;

116-07-2021

11. Résolution d'engagement de la municipalité de Preissac relative au programme de la TECQ 2019-2023.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré

ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

12. SUIVI DOSSIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

12. Suivi dossier du centre communautaire.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un résumé des actions accomplies et à venir.

13. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE DALQUIER;

117-07-2021

13. Appui à la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier.

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, madame Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, madame Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, mesdames Laforest et Roy et monsieur Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 4 octobre 2020 la déclaration d'engagement : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier appui l'UMQ et demande aux municipalités de la MRC Abitibi de faire de même;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac joint le mouvement par la résolution # 118-07-2021;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : Toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation;

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitants la transmission rapide et étendue des propos contrevenants à l'article 4 de la Charte des droits et liberté de la personne;

ATTENDU QUE les Élus de la municipalité de Preissac sont d’avis que l’intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l’intégrité, l’honneur ou à la réputation d’un élu, devrait être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d’infraction pénale;

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu’il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l’habitation, madame Andrée Laforest, à la députée d’Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, à la présidente de l’Union des municipalités, madame Suzanne Roy ainsi qu’au président de la Fédération des municipalités, monsieur Jacques Demers.

14. RÉSOLUTION D’APPUI DE LA UMQ;

118-07-2021

14. Résolution d’appui de la UMQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D’APPUYER la déclaration suivante;

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l’administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d’atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d’évoluer en sécurité, d’avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l’entendons et d’exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc d’idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilité, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d’identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par des insultes, les menaces et l’intimidation.

Il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec le débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s’engagent pour le mieux être de leur population. Favorisons l’engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux de Preissac, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C’est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

15. BUDGET POUR L’ACTIVITÉ « FESTIVAL ESTIVAL DU 7 AOÛT » (500.00\$);

119-07-2021

15. Budget pour l’activité « Festival estival du 7 août (500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D’AUTORISER un budget de 500.00\$ pour l’activité « Festival estival » qui aura lieu le samedi 7 août prochain au CRJM.

16. PROPOSITION POUR GOUTTIÈRES (GLORIETTE, BIBLIO, LOCAL DE FORMATION ET GARAGE (1 609.65\$));

120-07-2021

16. Proposition pour gouttières (gloriette, biblio, local de formation et garage (1 609.65\$)).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Gouttières pour moins cher Inc. » pour la fourniture et l'installation de gouttières et de descentes pour la gloriette, la biblio, le local de formation et le garage du 707 pour un montant de 1 609.65 \$.

17. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM QUI SE TIENDRA DU 30 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2021;

121-07-2021

17. Inscription du Maire au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021.

IL EST PROPOSE par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault, à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

18. AUTORISATION POUR RÉALISER L'ARPEMENTAGE AU BOUT DU CHEMIN FONTBONNE;

122-07-2021

18. Autorisation pour réaliser l'arpentage au bout du chemin Fontbonne.

ATTENDU QUE l'aménagement au bout du chemin Fontbonne a été faite en collaboration avec le propriétaire et que à la suite de ces travaux, il y lieu de faire un arpentage qui définit les limites à céder par le propriétaire et celle céder par la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches avec un arpenteur pour réaliser le mandat ci-haut mentionné.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

19. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

123-07-2021

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h15.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 9 août 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, madame la conseillère Danielle Magny, messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillers absents : Marilynne Tanguay, Maxime Tancrede et Manon Derome.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 juillet 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 211 022.15\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Soumission pour travaux de voirie (rechargement)
9. Suivi dossier du Centre communautaire
10. Budget pour inauguration « Matériaux MB (600.00\$)»
11. Téléphonie IP
12. Achat de portables
13. Calendrier : Élection générale du 7 novembre 2021
14. Autorisation pour dépenses d'élection
15. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
16. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

124-08-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 19 JUILLET 2021;

125-08-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 juillet 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 19 juillet 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

126-08-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100465 à C2100509. La séquence des chèques en ligne L2100054 à L2100056.

Total des factures du mois année 2021	148 531.35\$
Total des paiements directs année 2021	5 328.38\$
Total des salaires	39 121.53\$
Remise D.A.S	18 040.89\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>211 022.15\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 août 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir (Teams et présentielle).

8. SOUMISSION POUR TRAVAUX DE VOIRIE (RECHARGEMENT);

127-08-2021

8. Soumission pour travaux de voirie (rechargement).

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une demande d'aide financière dans le volet «accélération des investissements »;

ATTENDU QUE la réponse du ministère des transports (MTQ) était de redéposer dans le second appel de proposition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER des travaux de rechargement sur une portion du chemin Fontbonne.

D'ACCEPTER la soumission de D.G.M. pour le transport, le chargement, l'épandage et la compaction de 1875 tonnes de MG-20 au montant de 15 000\$ plus les taxes applicables.

9. SUIVI DOSSIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

9. Suivi dossier du Centre communautaire.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un résumé des actions accomplies et à venir.

10. BUDGET POUR INAUGURATION « MATÉRIAUX MB (600.00\$) »;

128-08-2021

10. Budget pour inauguration « Matériaux MB (600.00\$) ».

ATTENDU QU'une nouvelle entreprise de matériaux de construction « Matériaux MB Inc. » à vue le jour;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'impliquer dans l'inauguration de cette dernière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 600\$ pour l'inauguration de Matériaux MB qui aura lieu le vendredi, 27 août prochain, lors d'un 5 à 7 (hot-dog, musique, boissons, etc.).

11. TÉLÉPHONIE IP;

11. Téléphonie IP.

Le directeur général, M. Gérard Pétrin, informe le conseil et les citoyens présents de l'installation de la téléphonie IP (internet phone) et des changements qui sont apparus avec cette nouvelle technologie.

12. ACHAT DE PORTABLES;

12. Achat de portables.

129-08-2021

ATTENDU QU'il y aura des élections générales à l'automne prochain;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des sommes d'argent pour le covid et que ces montants doivent être alloués pour des équipements qui pourront permettre de travailler de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE les tablettes actuelles des élus sont en fin de vie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 10 portables au montant de 799\$/chaque, plus les options nécessaires à la bonne marche des utilisateurs (anti-virus, suite Office, support technique, sac de transport, etc.).

13. CALENDRIER : ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021;

13. Calendrier : Élection générale du 7 novembre 2021.

M. Gérard Pétrin, président d'élection informe le conseil et les citoyens présents sur les différentes étapes qui sont inscrites sur le calendrier électoral pour le scrutin du 7 novembre 2021.

14. AUTORISATION POUR DÉPENSES D'ÉLECTION;

130-08-2021

14. Autorisation pour dépenses d'élection.

ATTENDU QU'il y aura une élection générale le 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE le président d'élection aura à faire des dépenses pour la préparation et l'exécution du scrutin (embauche de personnel, impression des bulletins de vote, envois postaux d'avis d'inscription sur la liste électorale, etc.);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le président d'élection à faire les dépenses nécessaires pour la tenue de l'élection générale du 7 novembre 2021.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

19. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

131-08-2021

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h06.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 septembre 2021 à compter de 20 h 00 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilynne Tanguay, Danielle Magny, Manon Derome et messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Monsieur le conseiller, Maxime Tancrede était présent en appel conférence et agit comme observateur.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2021
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 274 034.12\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour signature « Entente sur la plateforme de compostage »
9. Avis de motion pour le règlement #278-2021 sur la gestion du cimetière
10. Présentation du projet de règlement #278-2021
11. Suivi du dossier du nouveau centre communautaire (résultat des soumissions)
12. Avis de motion du règlement #279-2021 (emprunt pour le centre communautaire)
13. Présentation du projet de règlement #279-2021
14. Résolution pour le projet avec le CREAT
15. Dépôt de l'état de résultat au 31 août 2021
16. Nomination d'un chemin situé sur le chemin des Boisés « chemin Viens »
17. Élection générale du 7 novembre 2021
18. Mandater la MRC d'Abitibi pour le dossier sur la gestion des animaux
19. Mandater la MRC d'Abitibi pour les redevances avec la SAAQ
20. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
21. Clôture et levée de l'assemblée 20h54

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (11).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

132-09-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 AOÛT 2021;

133-09-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 août 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 août 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

134-09-2021

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Danielle Magny et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100510 à C2100583. La séquence des chèques en ligne L2100057 à L2100069.

Total des factures du mois année 2021	222 656.36\$
Total des paiements directs année 2021	31 502.85\$
Total des salaires	19 874.91\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	274 034.12\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 septembre 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec le Directeur général et celles à venir (Teams et présentielle).

8. RÉOLUTION POUR SIGNATURE « ENTENTE SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE »;

135-09-2021

8. Résolution pour signature « Entente sur la plateforme de compostage ».

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales possèdent une compétence à l'égard de l'exploitation d'un système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos et les municipalités de Berry, Champneuf, La Motte, La Morandière, Launay, Preissac, St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana, Ste-Gertrude-Manneville, Trécession et le TNO Lac-Chicobi (ci-après les « Parties ») désirent valoriser les matières résiduelles organiques produites par leurs citoyens en les transformant en compost;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d’Abitibi (ci-après la « **MRC** ») souhaite appuyer les Parties dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a effectué plusieurs démarches afin de mettre en place une Plateforme de compostage pour donner suite à une demande à cet effet formulée par les Parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la construction d’une telle Plateforme pour transformer les matières résiduelles organiques en compost pour le compte des Parties;

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1), les Parties peuvent conclure entre-elles, une entente par laquelle elles délèguent à la MRC l’exercice de tout ou partie d’un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties désirent consigner les termes et conditions de leur entente dans un écrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Manon Derome et unanimement résolu d’autoriser Donald Rheault, maire de la municipalité de Preissac à signer l’entente intermunicipale d’exploitation d’une plateforme de compostage.

9. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT #278-2021 SUR LA GESTION DU CIMETIÈRE;

136-09-2021

9. Avis de motion pour le règlement #278-2021 sur la gestion du cimetière.

Le maire, monsieur Donald Rheault donne un avis de motion pour le règlement # 278-2021 portant sur la gestion du cimetière.

10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #278-2021;

137-09-2021

10. Présentation du projet de règlement #278-2021.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la présentation du projet de règlement # 278-2021 aux citoyens présents.

11. SUIVI DU DOSSIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE (RÉSULTAT DES SOUMISSIONS);

11. Suivi du dossier du centre communautaire (résultat des soumissions).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait la présentation du résultat de l’ouverture des soumissions pour la construction d’une nouvelle salle communautaire :

Nom du soumissionnaire	Montant de la soumission
Construction Normand Martel Inc.	4 313 332.29 \$
Construction Gaston Proulx & Frères Inc.	4 828 950.00 \$
2645-3530 Québec Inc.	4 235 458.07 \$
Les Constructions Benoit Doyon Inc.	3 880 406.25 \$

12.AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT #279-2021 (EMPRUNT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE);

138-09-2021

12. Avis de motion du règlement #279-2021 (emprunt pour le centre communautaire).

La conseillère, madame Marilyne Tanguay donne un avis de motion pour le règlement # 279-2021 intitulé « *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 942 000.00 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 140 000.00 \$ POUR LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION D’UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL* ».

13. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #279-2021;

139-09-2021

13. Présentation du projet de règlement #279-2021.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier fait la présentation du projet de règlement # 279-2021 intitulé : « *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 942 000.00 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 140 000.00 \$ POUR LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL* »

14. RÉOLUTION POUR LE PROJET AVEC LE CREAT « NATURE QUÉBEC »;

140-09-2021

14. Résolution pour le projet avec le CREAT « Nature Québec ».

ATTENDU QUE la municipalité a été approchée par l'organisme « Nature Québec »;

ATTENDU QUE la municipalité est préoccupée par les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'organisme « Nature Québec » a reçu une aide financière du programme « Action-Climat Québec »;

ATTENDU QUE l'organisme recherche des municipalités partenaires pour réaliser leur projet;

ATTENDU QUE la municipalité désire participer de façon active à ce projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Manon Derome et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de faire partie des partenaires pour la réalisation de ce beau projet qui permettra de mettre en place un plan d'action pour lutter contre les changements climatiques.

15. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 AOÛT 2021;

15. Dépôt de l'état des résultats au 31 août 2021.

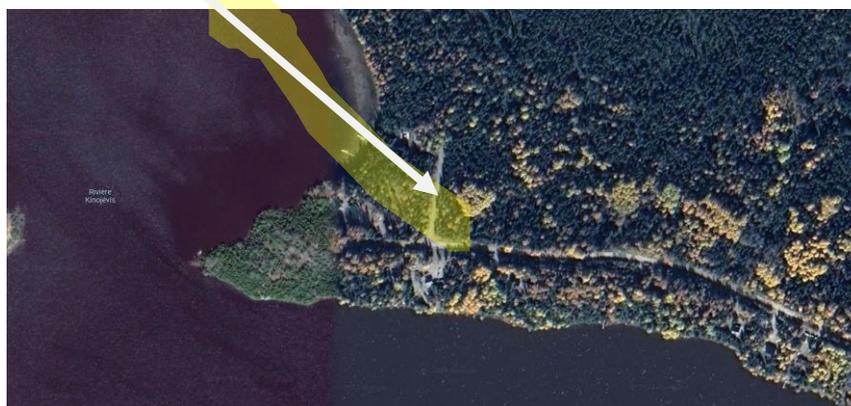
Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 31 août 2021.

16. NOMINATION D'UN CHEMIN SITUÉ AU CHEMIN DES BOISÉS « CHEMIN VIENS »;

141-09-2021

16. Nomination d'un chemin au chemin des Boisés « chemin Viens ».

Chemin Viens



ATTENDU QU'a l'extrémité du chemin des Boisés il y a une intersection;

ATTENDU QUE le conseil municipal trouve important de nommer chaque section de chemin de façon à préciser les adresses des résidents;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE NOMMER « Chemin Viens » tel que montré au plan ci-haut.

D'INFORMER la commission de toponymie de la nomination de ce chemin.

17. ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021;

17. Élection générale du 7 novembre 2021.

Le président d'élection, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi des consignes sanitaires et des règles en vigueur pour le vote par correspondance pour l'élection général du 7 novembre 2021.

18. MANDATER LA MRC D'ABITIBI POUR LE DOSSIER SUR LA GESTION DES ANIMAUX;

142-09-2021

18. Mandater la MRC d'Abitibi pour le dossier sur la gestion des animaux.

CONSIDÉRANT que la loi sur le contrôle des animaux exige que les municipalités locales réglementent la gestion des animaux (chiens, chats, reptiles, etc.);

ATTENDU QUE les directeurs généraux de la MRC Abitibi se sont rencontrés le 25 aout dernier et que le sujet était à l'ordre du jour;

ATTENDU QUE la MRC Abitibi a fourni un questionnaire en rapport avec les attentes des conseils municipaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER la MRC Abitibi pour travailler sur un projet qui permettrait aux municipalités de se conformer à la loi tout en respectant leur autonomie locale.

19. MANDATER LA MRC ABITIBI POUR ÉLABORER LE DOSSIER DES REDEVANCES SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI;

143-09-2021

19. Mandater la MRC d'Abitibi pour élaborer le dossier des redevances sur l'immatriculation des véhicules routiers sur le territoire de la MRC Abitibi.

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des municipalités locales peut exiger toute redevance pour contribuer au financement d'un régime réglementation relevant d'une de ses compétences (article 1000.6 *Code municipal du Québec* ou 500.6 *Loi sur les cités et villes*);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétences sur leur réseau routier et par le fait même doivent effectuer les travaux d'entretien et de réfection;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve opportun pour financer une partie des travaux sur le réseau routier de créer une redevance sur l'immatriculation des véhicules routiers;

SUR proposition de madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement ce qui suit :

DE MANDATER la M.R.C. d'Abitibi pour effectuer des vérifications avec la Société de l'assurance automobile du Québec pour la perception de redevances sur l'immatriculation des véhicules routiers sur notre territoire;

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com) ;

20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

144-09-2021

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h54.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 27 septembre 2021 à compter de 19 h 30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Danielle Magny, Manon Derome et messieurs les conseillers Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Monsieur le conseiller, Maxime Tancrede était présent en appel conférence et agit comme observateur.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2021
5. Adoption du règlement # 278-2021 portant sur la gestion du cimetière.
6. Adoption du règlement # 279-2021 portant sur un emprunt pour la construction d'une nouvelle salle communautaire.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (8).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

145-09-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2021;

146-09-2021

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2021.

Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT #278-2021 PORTANT SUR LA GESTION DU CIMETIÈRE;

147-09-2021

5. Adoption du règlement #278-2021 portant sur la gestion du cimetière.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro **278-2021**, portant sur la gestion du cimetière.

- Avis de motion : 13 septembre 2021
- Présentation du projet de règlement : 13 septembre 2021
- Adoption du règlement : 27 septembre 2021
- Publication du règlement : 28 septembre 2021
- Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2022

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT #279-2021 PORTANT SUR UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SALLE COMMUNAUTAIRE;

148-09-2021

6. Adoption du règlement #279-2021 portant sur un emprunt pour la construction d'une nouvelle salle communautaire.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de construire un nouveau centre multifonctionnel pour répondre aux besoins des citoyens de Preissac;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac veut se conformer avec son plan de mesure d'urgence qui demande d'avoir un site d'hébergement qui peut accueillir 10% de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir à tous ses citoyens un sondage sur différents projets et que celui du centre est ressorti comme celui à privilégier;

ATTENDU QUE la Municipalité a formé un comité aviseur pour explorer les diverses avenues possibles;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'abroger le règlement numéro 269-2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE le projet est conditionnel à l'acceptation du MAMH;

ATTENDU QUE la mine Agnico Eagle s'est engagé à verser une contribution de 250 000\$ pour souligner leur 60^e anniversaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu majoritairement, car madame la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence, que le règlement suivant portant le numéro 279-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le conseil est autorisé à démolir et à construire un centre multifonctionnel. Tel qu'il appert selon les plans et devis préparés par Christian Dupont, architecte, et Pierre Caouette ingénieur, portant le numéro 21-7343 en date du 12 juillet 2021, le prix inclut les frais, les taxes nettes et les honoraires professionnels, tel qu'il appert à l'estimation qui fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 868 000,00 \$ aux fins du présent règlement.

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 140 000,00 \$ sur une période de 20 ans.

Article 5 Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Article 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante. Toutefois, le conseil pourra financer avec le fonds général des travaux dont les coûts excédentaires auraient été sous-évalués.

Article 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 8 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe A

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES	
Salle communautaire	
Prix de la soumission de Construction Doyon Inc.	3 880 000 \$
Services professionnels	50 000 \$
Plan et devis	200 000 \$
Œuvre d'art	40 000 \$
Total du projet	4 170 000 \$
Projet structurant de la mine Agnico Eagle	250 000 \$
Subvention de la TECQ	478 000 \$
Remboursement des taxes	417 000 \$
Total des montants versés comptant	1 145 000 \$
Réfection et construction des infrastructures RECIM	2 036 000 \$
Fonds canadien ruralité des collectivités FCRC	495 000 \$
Participation du milieu	494 000 \$
Contingent	115 000 \$
Total à financer	3 140 000 \$

7. PÉRIODE DE QUESTIONS;

7. Période de questions.

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents.

8. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

149-09-2021

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h54.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 15 novembre 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, David Gervais, et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Assermentation des élus
3. Vérification du quorum et ouverture de la session
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Résultat des élections du 7 novembre 2021
6. Déclaration des intérêts pécuniaires
7. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2021
8. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 27 septembre 2021
9. Comptes à payer, le total des comptes à payer d'octobre est de 260 179.29\$ et de novembre 299 664.87\$
10. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
11. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
12. Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH)
13. Résolution pour modifier le règlement 279-2021
14. Approbation de la soumission de « Construction Doyon Inc. » pour la construction d'un nouveau centre communautaire
15. Résolution pour la TECQ
16. Dépôt du nouveau rôle triennale (2022-2023-2024)
17. Ouverture et approbation des soumissions reçues pour la vente du camion Chevrolet Silverado 2012
18. Déneigement du secteur Tancrède (caserne, Biblio et Journal) (1 200.00\$)
19. Budget pour les paniers de Noël (2 000.00\$)
20. Budget pour party de Noël (35.00\$/personne)
21. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
22. Clôture et levée de l'assemblée 20h54

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (20).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. ASSERMENTATION DES ÉLUS;

2. Assermentation des élus.

Le président d'élection, monsieur Gérard Pétrin proclame l'élection du Maire et de 5 conseillers (ères), ensuite ils les assermentent les uns après les autres. Voici la liste des nouveaux Élus :

- Maire : Monsieur Donald Rheault
- Conseiller # 2 : Monsieur Jean-Paul Gosselin
- Conseiller # 3 : Monsieur David Gervais
- Conseillère # 4 : Madame Amélie Massé
- Conseillère # 5 : Madame Isabelle Beaulieu
- Conseiller # 6 : Monsieur Sébastien Petitclerc

Il est à noter que le poste de conseiller # 1 nécessitera un dépouillement judiciaire (égalité des voix au premier rang) qui sera fait demain au palais de justice d'Amos.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

3. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

150-11-2021

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

5. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2021;

5. Résultats des élections du 7 novembre 2021.

Le président d'élection, monsieur Gérard Pétrin fait la lecture du recensement des votes du scrutin du 7 novembre 2021.

6. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

6. Déclaration des intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les Élus sur l'obligation de remplir le formulaire de « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » et de lui remettre dès que complété.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2021;

151-11-2021

7. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 27 SEPTEMBRE 2021;

152-11-2021

8. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 27 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 27 septembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

9. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2021;

153-11-2021

9. Approbation des comptes à payer du mois d'octobre et de novembre 2021.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

Comptes à payer du mois d'octobre 2021 :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100584 à C2100638. La séquence des chèques en ligne L2100070 à L2100077.

Total des factures du mois	179 580.17\$
Total des paiements directs	30 034.59\$
Total des salaires	50 834.53\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	260 719.29\$

Comptes à payer de novembre 2021 :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100639 à C2100716. La séquence des chèques en ligne L2100078 à L2100086.

Total des factures du mois	154 514.69\$
Total des paiements directs	112 515.28\$
Total des salaires	32 634.90\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	299 664.87\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 15 novembre 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

10. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

10. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

11. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

11. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général mentionne que les rencontres des dernières semaines étaient majoritairement reliées à l'élection générale municipale.

12. LETTRES DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH);

12. Lettres de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

Le Maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture de deux lettres de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforêt. La première est de féliciter les élus pour leur élection et la deuxième et non la moindre : La Ministre informe la municipalité qu'elle a été acceptée dans sa demande d'aide financière pour la construction d'un nouveau centre communautaire dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM).

13. RÉOLUTION POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 279-2021;

154-11-2021

13. Résolution pour modifier le règlement 279-2021.

ATTENDU QUE l'annexe A du règlement d'emprunt n° 279-2021, pour la démolition et la construction d'un centre multifonctionnel a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation ;

ATTENDU QUE l'article 2 du règlement 279-2021 doit être modifié pour indiquer la référence à l'estimation détaillée du 15 octobre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement de modifier le règlement n° 279-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 868 000.00\$ et un emprunt de 3 140 000.00\$ pour la démolition et la construction d'un centre multifonctionnel » en remplaçant le libellé de l'article 2 du règlement 279-2021 par celui-ci :

« Le conseil est autorisé à démolir et à construire un centre multifonctionnel. Tel qu'il appert selon les plans et devis préparés par Christian Dupont, architecte, et Pierre Caouette, ingénieur, portant le numéro 21-7343 en date du 12 juillet 2021, le prix inclut les frais, les taxes nettes et les honoraires professionnels, tel qu'il appert à l'estimation détaillée du 15 octobre 2021 préparée et signée par Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Preissac, qui font partie intégrante du présent règlement comme Annexe A. »

14. APPROBATION DE LA SOUMISSION DE « CONSTRUCTION DOYON INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

155-11-2021

14. Approbation de la soumission de « Construction Doyon Inc. » pour la construction d'un nouveau centre communautaire.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a demandée des soumissions pour la démolition et la construction d'un nouveau centre multifonctionnel sur le SEAO et que l'ouverture c'est fait le 27 août 2021 à 11 h 05 et que les résultats ont été présentés au conseil en septembre dernier;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est l'entreprise « Construction Doyon Inc. » avec une soumission de 3 415 000.00 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation de son aide financière dans le cadre du programme RECIM;

ATTENDU QUE les approbations ministérielles ont été accordées (règlement d'emprunt, Taxe d'assise et Programme de réfection et construction des infrastructures municipales);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat de démolition et de construction d'un nouveau centre multifonctionnel tel qu'il appert au plans et devis préparé par Trame, Consultant Innovex Inc. et LeadR dans le cadre d'un appel d'offres déposé le 12 juillet 2021 pour le montant excluant les taxes de 3 415 000.00 \$.

15. RÉOLUTION POUR LA TECQ;

156-11-2021

15. Résolution d'engagement de la Municipalité de Preissac relative au programme TECQ 2019-2023.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Isabelle Beaulieu et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme

fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

16. DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNALE (2022-2023-2024);

16. Dépôt du nouveau rôle triennal (2022-2023-2024).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil et les citoyens présents du dépôt du rôle triennal en préparation qui est disponible via le site de la municipalité www.preissac.com sous l'onglet « information municipale et taxes et évaluation »

17. OUVERTURE ET APPROBATION DES SOUMISSIONS REÇUES POUR LA VENTE DU CAMION CHEVROLET SILVERADO 2012;

157-11-2021

17. Ouverture et approbation des soumissions reçues pour la vente du camion Chevrolet Silverado 2012.

ATTENDU QUE le nouveau camion de service est arrivé et fonctionnel et que le camion Chevrolet de l'année 2012 est à vendre;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une parution dans le journal L'Alliance pour demander des soumissions pour les personnes intéressées au camion Chevrolet Silverado 2012 avec les équipements;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a reçue 7 soumissions dans le délai prescrit et que la meilleure offre est celle de « Débusqueuse Ménard et Frères Inc. » pour le montant de 15 176.70 \$, ce montant inclut les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre et de vendre à « Débusqueuses Ménard et Frères Inc. » le camion Chevrolet Silverado LTZ25000 2012, portant le # de série : 1GC1KVC9CF172355 et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

18. DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE (CASERNE, BIBLIO ET JOURNAL) (1 200.00\$);

158-11-2021

18. Déneigement secteur Tancrède (Caserne, Biblio et Journal) (1 200.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement secteur Tancrède (caserne, bibliothèque et journal) pour la saison 2021-2022 au montant forfaitaire de 1,200.00 \$ payable en deux versements, le premier au 15 décembre 2021 et le deuxième le 15 mars 2022.

19. BUDGET POUR LES PANIERS DE NOËL (2 000.00\$);

159-11-2021

19. Budget pour les paniers de Noël (2 000.00\$).

ATTENDU QUE la période des fêtes s'en vient à grand pas et que certains de nos concitoyens vivent une situation précaire;

ATTENDU QUE la mine Agnico-Eagle division Laronde et IGA Malartic contribuent à chaque année à la distribution de panier de Noël;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac offre des bons d'achats en ajout aux paniers;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 2 000.00 \$ pour l'achat de bons pour nos concitoyens les plus vulnérables.

20. BUDGET POUR LE PARTY DE NOËL (35.00\$/PERSONNE);

160-11-2021

16. Budget pour le party de Noël (35.00\$/personne).

ATTENDU QUE la municipalité tient une activité annuelle pour célébrer le temps des fêtes;

ATTENDU QUE la santé publique recommande des mesures de distanciation et limite le nombre de personne;

ATTENDU QUE le conseil prévoit tenir l'activité au CRJM;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, Manon Viens à voir à l'organisation du Party de Noël 2021. Un montant de 35.00 \$ par invité est autorisé. Les invités au Party de Noël sont les employés, les conjoints de ceux-ci, les élus et leurs conjoints.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

161-11-2021

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h46.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 décembre 2021 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, David Gervais, et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration des intérêts pécuniaires
5. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 323 068.74\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Reddition de compte MTQ dossier; 0003156-1 -88090 (08) -2021-04-26-3 (aide financière maximale 20 000 \$)
10. Résolution pour les réunions du conseil 2022 (caucus et régulière)
11. Demande de monsieur Sylvio Ménard (trappage de castors)
12. Suivi du dossier du centre communautaire
13. Budget pour publicité dans le pamphlet touristique (maximum 1 500 \$)
14. Nomination d'un pro maire
15. Autorisation de signature
16. Liste des personnes endettées envers la municipalité
17. Résolution officialisant le dépôt des rapports d'audit de la CMQ
18. Résolution pour payer les vacances non utilisées en 2021
19. Nomination de nouveaux pompiers « Mickael Brochu et Luka Robitaille »
20. Responsabilité des membres du conseil
21. Résolution autorisant la fermeture du bureau municipal les vendredis à partir du mois de janvier 2022
22. Appui à monsieur Luc Richard, ingénieur pour avoir un report des audiences pour préparer un mémoire sur les alternatives aux systèmes DPEC
23. Recommandation du comité camping
24. Activité de Noël
25. Adoption du budget 2022 (20 décembre 2021)
26. Soumissions soudeuses
27. Questions du public et celles reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com)
28. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

162-12-2021

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;

4. Déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, dépose au nom des nouveaux élus les déclarations des intérêts pécuniaires et informe les citoyens présents qu'il a reçu ces déclarations de :

Monsieur Donald Rheault	Maire
Madame Casandra Couture	Conseillère # 1
Monsieur Jean-Paul Gosselin	Conseiller # 2
Monsieur David Gervais	Conseiller # 3
Madame Amélie Massé	Conseillère # 4
Madame Isabelle Beaulieu	Conseillère # 5
Monsieur Sébastien Petitclerc	Conseiller # 6

Il précise que les déclarations de tous les membres du conseil seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) via le portail à l'effet qu'il a reçu tous les documents prescrits par la loi.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2021;

163-12-2021

5. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 15 novembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021;

164-12-2021

6. Approbation des comptes à payer du mois de décembre 2021.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2100717 à C2100787. La séquence des chèques en ligne L2100087 à L2100094.

Total des factures du mois	257 545.18\$
Total des paiements directs	26 432.21\$
Total des salaires	30 091.35\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	323 068.74\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 décembre 2021.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre du 8 décembre 2021 avec les directeurs généraux et la MRC Abitibi.

9. REDDITION DE COMPTE MTQ DOSSIER:0003156-1-88090(08)-2021-04-26-3 (AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE 20 000.00\$);

165-12-2021

9. Reddition de compte MTQ dossier : 0003156-1-88090 (08) -2021-04-26-3 (aide financière maximale 20 000.00\$).

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement et adopté que le conseil de la Municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 145 930 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10. RÉOLUTION POUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL 2022 (CAUCUS ET RÉGULIÈRES);

166-12-2021

10. Résolution pour les réunions du conseil 2022 (caucus et régulière).

Caucus (19 h 00)	Réunions régulières (20 h 00)
12 janvier	18 janvier
1 février	8 février
1 mars	8 mars
5 avril	12 avril
3 mai	10 mai
7 juin	14 juin
5 juillet	19 juillet
2 août	9 août
6 septembre	20 septembre
4 octobre	18 octobre
1 novembre	15 novembre
6 décembre	13 décembre

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2022 tel que présentées ci-dessus.

11. DEMANDE DE MONSIEUR SYLVIO MÉNARD (TRAPPAGE DE CASTORS);

167-12-2021

11. Demande de monsieur Sylvio Ménard (trappage de castors).

ATTENDU QUE monsieur Sylvio Ménard a fait une demande d'ajustement de ses honoraires pour le trappage des castors en liens avec le permis SEG de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes de monsieur Ménard, soit un salaire de 20.00 \$/heure et de .50 \$/kilomètre et le montant pour la capture des castors reste le même, soit 40.00 \$/castor.

12. SUIVI DU DOSSIER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

12. Suivi du dossier du centre communautaire.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi du dossier de construction du nouveau centre communautaire en précisant qu'il y aura une rencontre de départ avec les différents intervenants le 11 janvier 2022.

13. BUDGET POUR PUBLICITÉ DANS LE PAMPHLET TOURISTIQUE (MAXIMUM 1500.00\$);

168-12-2021

13. Budget pour publicité dans le pamphlet touristique (maximum 1500.00\$)).

ATTENDU QUE la municipalité veut avoir une visibilité accrue via le pamphlet touristique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 1 500.00 \$ pour acheter une page supplémentaire dans le pamphlet touristique préparé par « Tourisme Harricana ».

14. NOMINATION D'UN PRO MAIRE;

169-12-2021

14. Nomination d'un pro maire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur David Gervais pour le poste de pro maire de la municipalité de Preissac.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE;

170-12-2021

15. Autorisation de signature.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur le maire, Donald Rheault, monsieur le conseiller, David Gervais, monsieur le directeur général, Gérard Pétrin et madame la directrice générale adjointe, Nicole Labrecque, à être les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un élu et d'un fonctionnaire doivent toujours paraître.

16. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ;

171-12-2021

16. Liste des personnes endettées envers la municipalité.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste des taxes à recevoir tel que prescrit par le Code municipal conformément à l'article 1022.

ATTENDU QUE des taxes avec des arrérages de trois ans sont dues sur une propriété et que la prescription en cette matière est de trois ans;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE VENDRE l'immeuble ci-dessous décrit pour taxes dues à la municipalité de Preissac.

Identification immeuble/propriétaire(s)	Montant des taxes	Intérêts au 2021/12/13	Frais de perception	Total taxes municipales au 2021-12/13	Total taxes scolaires au 2021/12/13	Contrat d'achat	Désignation de biens
8964-12-0216-0-000-0000 (94, avenue Principale) GRENON Fernand 94, avenue Principale Preissac (Québec) JOY 2EO	1 914,54 \$	475,40 \$	11,36 \$	2 401,30 \$	72,67 \$	13 473 793	Lot 4 592 293 Cadastre du Québec avec bâtiment

DE TRANSMETTRE à la MRC Abitibi le dossier pour vente pour le non-paiement de taxes.

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, pour protéger la créance qui est due à la municipalité de Preissac au moment de la vente.

17. RÉOLUTION OFFICIALISANT LE DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA CMQ;

172-12-2021

17. Résolution officialisant le dépôt des rapports d'audit de la CMQ.

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a fait un audit de toutes les municipalités du Québec en rapport avec le processus pour l'adoption du budget 2021 et des Programme triennales D'immobilisations des municipalités (PTI) 2021-2022-2023;

ATTENDU QUE certaines municipalités avaient des manquements au niveau des procédures pour l'adoption de leur budget et/ou du PTI;

ATTENDU QUE le Greffier-trésorier de la municipalité doit déposer au conseil lesdits rapports et aussi présenter les mesures pour corriger les manquements observés dans le rapport;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a eu une note parfaite; son obligation se résume à déposer au conseil les rapports des audits fait par la CMQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le dépôt des rapports d'audits fait par la CMQ et de prendre note de la conformité des procédures réalisées par la municipalité de Preissac.

18. RÉOLUTION POUR PAYER LES VACANCES NON-UTILISÉES EN 2021;

173-12-2021

18. Résolution pour payer les vacances non-utilisées en 2021.

ATTENDU QUE selon la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, les vacances doivent être payées, ainsi que les jours maladies non-utilisés pour mettre les compteurs à zéro en fin d'année;

ATTENDU QUE les vacances des pompiers font aussi partie de la politique de gestion des employés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les montants dus aux employés et aux pompiers de la municipalité de Preissac.

19. NOMINATION DE NOUVEAUX POMPIERS « MICKAEL AUDY BROCHU ET LUKA ROBITAILLE »;

174-12-2021

19 Nomination de nouveaux pompiers « Mickael Audy Brochu et Luka Robitaille ».

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE NOMMER messieurs Mickael Brochu et Luka Robitaille comme nouveaux pompiers de la municipalité de Preissac.

Le conseil municipal tient à féliciter ces gens pour leur engagement dans notre communauté.

20. RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL;

20. Responsabilité des membres du conseil.

Donald Rheault, Maire - ADMINISTRATEUR AVEC LA DIRECTION GÉNÉRAL ET CONSEIL

Casandra Couture, conseillère #1 - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Jean-Paul Gosselin, conseiller #2 - RESSOURCES NATURELLES

David Gervais, conseiller #3 - SPORTS ET LOISIRS

Amélie Massé, conseillère #4 - EMBELLISSEMENT

Isabelle Beaulieu, conseillère #5 - ENVIRONNEMENT

Sébastien Petitclerc, conseiller #6 - SERVICE AUX CITOYENS

21. RÉOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LES VENDREDIS À PARTIR DU MOIS DE JANVIER 2022;

175-12-2021

21. Résolution autorisant la fermeture du bureau municipal les vendredis à partir de janvier 2022.

ATTENDU QUE la fréquentation du bureau municipal les vendredis est somme toute marginale tel que répertorié dans un document relatant les va et vient depuis plus d'un an;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE le bureau municipal soit fermé au public tous les vendredis à partir du mois de janvier 2022.

22. APPUI À MONSIEUR LUC RICHARD, INGÉNIEUR POUR AVOIR UN REPORT DES AUDIENCES POUR PRÉPARER UN MÉMOIRE SUR LES ALTERNATIVES AUX SYSTÈMES DPEC;

176-12-2021

22. Appui à monsieur Luc Richard, ingénieur pour avoir un report des audiences pour préparer un mémoire sur les alternatives aux systèmes DPEC.

ATTENDU QUE monsieur Luc Richard, ingénieur est convoqué pour déposer un mémoire sur une alternative en lien avec la problématique des sols de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE le temps pour pouvoir préparer un mémoire de qualité qui permettrait une nouvelle avenue aux problèmes constatés avec les installations septiques recommandés par le ministère de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'APPUYER monsieur Luc Richard dans sa demande d'un report des audiences prévues pour lui permettre d'avoir le temps nécessaire à la rédaction de son mémoire.

23. RECOMMANDATION DU COMITÉ CAMPING;

177-12-2021

23. Recommandation du comité camping.

ATTENDU QUE le « comité camping » à terminer ses travaux (état de la situation, analyse, rencontres, recommandation etc.);

ATTENDU QUE l'objectif du comité était de faire des recommandations au conseil à la suite de leurs échanges;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les recommandations présentées au conseil lors de la dernière réunion de travail et de mettre en place ces mesures lors des travaux estivaux sur les prochaines années.

24. ACTIVITÉ DE NOËL;

24. Activité de Noël.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents sur l'activité de Noël qui consistera à distribuer des cadeaux aux enfants de Preissac qui se seront inscrits en téléphonant au bureau municipal auprès de madame Diane Pelletier au # 819-732-4938 # 107.

25. ADOPTION DU BUDGET 2022 (20 DÉCEMBRE 2021);

25. Adoption du budget 2022 (20 décembre 2021).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que la rencontre prévue pour l'adoption du budget est le 20 décembre 2021 à 20 h 00.

26. SOUMISSION SOUDEUSE;

178-12-2021

26. Soumission soudeuse.

ATTENDU QUE la soudeuse du garage est défectueuse (contrôle électronique) et que la faire réparer serait dispendieux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « M&M Nord-Ouest » pour la fourniture d'une soudeuse modèle Miniarc rogue au montant de 899.00 \$ plus les taxes applicables \$.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com) ;

27. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions du public.

28. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

179-12-2021

28. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h37.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 20 décembre 2021 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire, Donald Rheault, mesdames, Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, David Gervais, Sébastien Petitclerc.

Étaient également présents à cette assemblée monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier et madame Nicole Labrecque, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2022
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2022
6. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (9).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Conformément aux dispositions de l'article 153 du Code municipal, tous les membres conseil ont reçu l'avis de convocation, l'accusé de réception ayant été signé par chacun d'eux.

Après avoir constaté le quorum, monsieur Donald Rheault ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

180-12-2021

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Isabelle Beaulieu, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022;

181-12-2021

3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2022.

Monsieur le maire, Donald Rheault fait la lecture du discours sur le budget 2022.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

TABLEAU 1

BUDGET 2022

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2021	Budget 2022	Variation %	Variation \$
REVENUS				
TAXES	2 240 631	2 280 734	1,79%	40 103
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	2 500	2 500	0,00%	0
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	51 962	58 439	12,46%	6 477
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	39 900	39 500	-1,00%	-400
TRANSFERTS	105 228	93 468	-11,18%	-11 760
	2 440 221	2 474 641	1,41%	34 420
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	612 992	624 999	1,96%	12 007
SÉCURITÉ PUBLIQUE	296 497	249 073	-15,99%	-47 424
TRANSPORT	586 679	612 305	4,37%	25 626
HYGIÈNE DU MILIEU	214 691	263 178	22,58%	48 487
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	147 520	196 271	33,05%	48 751
LOISIRS ET CULTURE	228 157	224 548	-1,58%	-3 609
FRAIS DE FINANCEMENT	68 175	64 918	-4,78%	-3 257
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	285 510	239 351	-16,17%	-46 159
	2 440 221	2 474 641	1,41%	34 420

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2022 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

182-12-2021

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

TABLEAU 4

BUDGET 2022

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Dépenses d'immobilisation par fonction	2022	2023	2024	Total
Sécurité publique	100 000	50 000	-	150 000
Transport	155 000	100 000	100 000	355 000
Hygiène du milieu	5 000	-	-	5 000
Aménagement, urbanisme et développement	35 000	-	-	35 000
Loisirs et culture	3 888 000	150 000	-	4 038 000
	4 183 000	300 000	100 000	4 583 000

Mode de financement	2022	2023	2024	Total
Emprunt LT à la charge des contribuables	379 425	-	-	379 425
Emprunt LT à la charge du gouvernement	2 265 575	-	-	2 265 575
Excédent non affecté	50 000	75 000	-	125 000
Fonds de roulement	80 000	110 000	60 000	250 000
Subventions versées comptant	573 000	95 000	20 000	688 000
Subvention programme fédéral	495 000	-	-	495 000
Contribution secteur privé	250 000	-	-	250 000
Taxe foncière générale	90 000	-	-	90 000
Voies publiques-GS	-	20 000	20 000	40 000
	4 183 000	300 000	100 000	4 583 000

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2022

5. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2022.

Les citoyens présents questionnent le conseil sur différents points en rapport avec le budget 2022.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

183-12-20216. Levée de l'assemblée.

Il est unanimement résolu de levée l'assemblée.

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 20 h 20.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER